



LETTRE D'INFORMATION DE LA DGI Droits humains et Etat de Droit avril 2023

CPT

Le CPT a effectué une visite ad hoc sur les questions d'immigration au [Royaume-Uni](#) du 27 mars au 6 avril 2023. Le CPT a également effectué une visite périodique au [Luxembourg](#) du 27 mars au 4 avril 2023. Une visite ad hoc en [Bulgarie](#) a été effectuée du 21 au 31 mars 2023.

Commission de Venise

En avril, la Commission a reçu ou commencé à travailler sur les **demandes d'avis** suivantes:

- **Bosnie et Herzégovine**
Avis conjoint (avec le BIDDH) sur le projet de loi sur les agents étrangers de la Republika Srpska, BIDDH - 24.04.2023
- **France**
 - Avis sur l'article 49.3 de la Constitution française et la pratique établie, permettant au gouvernement de forcer l'adoption d'un projet de loi sans vote, à moins que le Parlement ne vote une motion de censure, Assemblée parlementaire, Commission de suivi - 28.04.2028
 - Avis sur le Conseil supérieur de la magistrature et sur le statut de la magistrature, Assemblée parlementaire, Commission de suivi - 28.04.2028

Les rapporteurs de la Commission ont tenu plusieurs réunions avec les autorités et les représentants des minorités concernant le projet d'avis sur la loi sur les minorités nationales (communautés) **d'Ukraine**.

La Commission a organisé/participé aux événements suivants :

- Assistance juridique à la mission d'observation électorale de l'APCE pour les **élections législatives** anticipées **en Bulgarie** (Sofia, 02/04/2023)
- Participation du Président de la Commission à la 5ème réunion du Réseau International de la Justice (RIJ) sur "L'Etat de droit et les droits fondamentaux : une priorité européenne commune", organisée par le Ministère de la Justice de la France (Paris, 12/04/2023)
- Présentation du **rapport annuel 2022 des activités de** la Commission au Comité des ministres du Conseil de l'Europe et échange de vues (Strasbourg, 19/04/2023).

- 20e réunion du **Conseil conjoint de justice constitutionnelle** de la Commission de Venise et mini-conférence sur le thème "Les mesures prises par les Etats en réponse à la crise du COVID-19 et leur impact sur la justice constitutionnelle - la jurisprudence constitutionnelle sur les situations d'urgence" - en coopération avec la Cour constitutionnelle de Bulgarie (Sofia, 24-25/04/2023).

Mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique



Le projet « HELP (éducation aux droits humains pour les professionnels du droit) pour **l'Ukraine**, y compris en temps de guerre » a présenté son plan de travail aux partenaires lors de la 1ère réunion du Comité directeur à [Kyiv](#) (photo). Le cours HELP sur l'anti-discrimination a été lancé pour les [avocats](#) en **Albanie** et les [agents municipaux](#) au **Kosovo**^{*i} dans le cadre de « HELP dans les Balkans occidentaux », financé par le HRTF. Une [formation HELP de formateurs \(ToT\)](#) a été organisée en **Italie**, avec le *Consiglio Nazionale Forense* (CNF) et la *Scuola Superiore della Magistratura (ISM)*, dans le cadre du projet UE-CoE « Formation judiciaire sur l'État de droit et les droits fondamentaux ».

Un événement de clôture a eu lieu à Tunis dans le cadre du projet UE-CoE en appui aux instances indépendantes en **Tunisie** (PAII-T). [Le projet « Promotion des droits humains dans les forces armées en Arménie »](#) a été officiellement lancé à Erevan le 21 avril, lors d'un événement de haut niveau. Le [projet TJENI](#) a organisé une [présentation par la Cour de cassation française](#) de sa solution basée sur l'IA pour améliorer la cohérence de la jurisprudence en étiquetant les décisions judiciaires. La Division des défis transversaux et des projets multilatéraux a organisé une table ronde avec des institutions européennes de financement du développement pour promouvoir les droits humains et la protection de l'environnement par le biais d'investissements commerciaux.

Activités-phares de la Division des programmes de coopération: à Strasbourg, [un événement international sur les enfants migrants et réfugiés](#), avec la participation du ministre islandais de l'éducation et de l'enfance ; des événements de lancement de nouveaux projets [sur l'exécution](#) en **Arménie** et sur la [justice pénale](#) et les [recours en cas de guerre](#) en **Ukraine**; en **Azerbaïdjan**, une [réunion sur l'harmonisation des décisions judiciaires](#) ; une conférence internationale de haut niveau sur la torture et les mauvais traitements au **Kazakhstan**; en **République de Moldova**, une [formation pour les psychologues](#) travaillant avec des enfants traumatisés par la guerre; en **Serbie**, une [présentation de l'analyse comparative](#) des statuts du personnel des tribunaux et des parquets dans certains États membres.

Le [Centre de ressources](#) CEPEJ sur la Cyberjustice et l'IA [a été lancé le 5 avril](#), listant les outils d'intelligence artificielle concrètement utilisés dans les systèmes judiciaires. Il sera mis à jour régulièrement. [Les nouveaux projets de coopération de la CEPEJ visant l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la justice ont été officiellement lancés](#) en **Azerbaïdjan**, **Bosnie-Herzégovine**, **Géorgie** et en **République de Moldova**. Le réseau des tribunaux-pilotes (environ 50 tribunaux européens) de la CEPEJ [s'est réuni à Lublin](#), en **Pologne**.

Exécution des arrêts de la Cour européenne DH

Le Service de l'exécution des arrêts a publié une [nouvelle fiche thématique sur le formalisme excessif des tribunaux](#). Elle fournit des exemples de mesures générales et individuelles rapportées par les États dans le cadre de l'exécution des arrêts de la Cour européenne en se concentrant sur les questions spécifiques suivantes : règles de procédure excessivement

formalistes ; interprétation excessivement formaliste des exigences procédurales; évaluation par les tribunaux des délais de prescription ; paiement des frais de justice; erreurs administratives ; et décisions excessivement formalistes en matière de détention.

Le Directeur des droits humains et le Service ont effectué une mission en **Belgique** pour discuter avec les autorités nationales des affaires en cours d'exécution devant le Comité des Ministres, en particulier celles relatives aux problèmes structurels concernant les conditions de détention dans les prisons (affaire [Vasilescu](#)), y compris les internés dans les ailes psychiatriques (groupe [L.B.](#) et arrêt pilote [W.D.](#)), et la durée excessive des procédures judiciaires (groupe [Bell](#)). Il a été convenu de renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe sur la mise en place d'un recours préventif effectif contre les mauvaises conditions de détention.

Le Service et le CPT ont participé à une réunion à **Paris** avec les autorités françaises sur l'état d'exécution de l'affaire [J.M.B. et autres](#) concernant les conditions de détention. Les discussions ont notamment porté sur la méthode de calcul de la capacité des prisons et sur le fonctionnement du nouveau recours judiciaire préventif concernant les mauvaises conditions de détention.

Le Service a organisé à Varsovie une réunion du Réseau d'experts sur la mise en œuvre des arrêts de la CEDH par l'**Ukraine**. Il s'agissait d'une occasion unique pour le Réseau de se réunir en personne pour la première fois depuis l'escalade de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les discussions ont porté sur un certain nombre de problèmes structurels et complexes identifiés de longue date par la Cour européenne. Le Réseau comprenait des représentants du ministère de la Justice, de la Cour suprême, du Conseil supérieur de la justice, de la Verkhovna Rada, du Bureau du Procureur général, du Bureau national des enquêtes, du Conseil des juges et du ministère de l'Intérieur.

Le Service a rencontré le Conseil consultatif du Programme pour la formation aux droits de l'homme des professionnels de la justice ([HELP](#)). Le Service a noté que HELP peut être l'un des principaux outils de sensibilisation et de formation systématique à la CEDH, afin de résoudre des problèmes particulièrement persistants, structurels ou complexes au niveau national.

Droits sociaux

La **décision du Comité européen des droits sociaux (CEDS) sur le bien-fondé dans l'affaire Forum européen des personnes handicapées (EDF) et Inclusion Europe c. France, réclamation n° 168/2018**, est devenue publique le **17 avril 2023**.

Dans leur réclamation, EDF et Inclusion Europe alléguaient que la France n'avait pas respecté le droit des personnes handicapées à mener une vie indépendante, à s'intégrer socialement et à participer pleinement à la vie de la communauté, parce que l'accès aux services et équipements d'aide sociale ne leur est pas garanti et parce que les enfants en situation de handicap ne bénéficient pas d'un enseignement inclusif. Dans sa décision sur le bien-fondé, le CEDS a conclu à l'unanimité qu'il y a eu violation des articles 15§3 ; 15§1 ; 11§1 et 16 de la Charte. La décision a été largement relayée dans les médias en France ainsi que sur les réseaux sociaux.

Une nouvelle réclamation de la **Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA) et Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) c. France (réclamation n° 224/2023)** a été enregistrée le **3 avril 2023**.

Elle porte sur les articles 1 (droit au travail), 11 (droit à la protection de la santé), 30 (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale), 31 (droit au logement) et E (non-

discrimination) de la Charte. La FEANTSA et la FIDH allèguent qu'en l'absence de dispositions légales ou réglementaires spécifiques, les arrêtés municipaux en France se multiplient, réprimant ainsi les comportements généralement adoptés par les personnes sans abri dans l'espace public. En conséquence, les droits des personnes sans-abri seraient violés en ce qui concerne le travail, la protection de la santé, la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le logement et la non-discrimination.

Police, détention, drogues et addictions

Groupe Pompidou

La participation du consultant dans le domaine des enfants et de la famille affectés par la consommation de drogues et du Secrétariat à une visite de terrain sur l'accueil de jour, les services de traitement, la communauté thérapeutique et l'accueil de jour en **République tchèque** du 13 au 15 avril, a été une occasion rare de voir la réalité de la situation, de parler avec des acteurs de terrain et avec des jeunes confrontés à des problèmes de dépendance à la drogue. Il a également permis d'obtenir l'accord du directeur de la communauté thérapeutique pour faire partie du groupe consultatif chargé d'élaborer des lignes directrices pour des services complets destinés aux enfants et aux familles touchés par les problèmes d'addiction.

Le Secrétaire exécutif adjoint a fait une présentation sur les droits de l'Homme et les politiques en matière de drogues le 16 avril à l'Assemblée des citoyens irlandais sur la consommation de drogues. L'Assemblée des citoyens a été créée par le Parlement irlandais pour examiner les changements législatifs, politiques et opérationnels que **l'Irlande** pourrait apporter pour réduire de manière significative les effets néfastes des drogues illicites sur les individus, les familles, les communautés et la société irlandaise dans son ensemble.

La participation du Secrétariat au Comité consultatif du projet EU4Monitoring Drugs (EU4MD) II, le 19 avril à **Bruxelles**, a démontré la bonne coopération entre ce projet de l'OEDT et MedNET, et en particulier MedSPAD.

Le Groupe Pompidou a participé le 19 avril à la 4^e réunion du Groupe de travail technique interagences (ITWG) sur la prévention et le traitement de la consommation de drogues et des troubles liés à la consommation de drogues. La réunion en ligne était co-organisée par l'ONUJDC et l'OMS. La participation du Groupe Pompidou à l'ITWG vise à renforcer la coopération inter-agences et à développer des synergies de travail communes.

Un atelier international de renforcement des capacités « Le rôle des parents dans la prévention des addictions » s'est tenu les 19 et 20 avril à **Tbilissi, en Géorgie**. Plus de 20 participants - des représentants des institutions publiques géorgiennes, des organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que des experts d'Islande et d'Israël - ont discuté du rôle des parents dans la prévention des addictions, de la coopération élargie entre les parties prenantes et des pratiques internationales.

Coopération policière et privation de liberté

Les 3 et 4 avril, 19 spécialistes de 5 prisons **moldaves** ont été formés à l'application de la nouvelle politique et des procédures opérationnelles standard (POS) pour lutter contre la propagation de la sous-culture criminelle parmi les détenus mineurs dans le centre de détention pour mineurs et jeunes. Les 5 et 6 avril, 23 agents des prisons pour adultes ont été formés à l'application de la politique et des procédures opérationnelles standard pour la gestion de la violence entre détenus. Ces sessions ont conclu une série d'activités de renforcement des capacités visant à lutter contre la sous-culture criminelle dans les prisons moldaves.

L'administration fédérale de la police de **Bosnie-Herzégovine**, responsable de la coordination et de l'harmonisation des pratiques des dix ministères cantonaux de l'intérieur, a publié sur son site web un manuel intitulé "[Droits humains des personnes privées de liberté en garde à vue](#)" (élaboré dans le cadre de l'action de La Facilité horizontale), qui contribue à promouvoir l'application de l'approche des droits humains par les fonctionnaires de police dans leur travail quotidien.

Le 25 avril à Pristina, au **Kosovo***, les conclusions et les recommandations relatives aux statuts juridiques et aux cadres réglementaires de l'Institut de psychiatrie légale, de l'Institut spécial pour les personnes souffrant de handicaps mentaux et physiques et du département de la santé pénitentiaire du ministère de la santé ont été présentées aux parties prenantes nationales lors d'une table ronde de haut niveau. La participation des deux ministres concernés par la question (santé et justice) a clairement démontré l'engagement du gouvernement à s'attaquer au problème.

Activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique

Coopération intergouvernementale en matière de droits humains :

Le Comité directeur pour les droits de l'homme ([CDDH](#)) a tenu une [réunion extraordinaire](#) le 4 avril pour examiner les résultats des travaux du groupe de négociation ad hoc « 46+1 » du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH. Le CDDH a adopté son [rapport intérimaire](#) au Comité des Ministres, y compris le rapport du groupe 46+1 (avec les projets révisés d'instruments d'adhésion en annexe), qui note que l'UE a l'intention de résoudre en interne la question en suspens concernant les affaires relatives à la politique étrangère et de sécurité commune. L'UE informera le CDDH à intervalles réguliers de l'état d'avancement de cette question, que le CDDH continuera à suivre activement.

Coopération juridique :

Le CCJE a poursuivi la rédaction de son Avis n° 26 (2023) - « Aller de l'avant : l'utilisation des technologies dans le système judiciaire ». Le Bureau du CCPE a adopté le 19 avril 2023 une Déclaration sur l'élaboration d'une nouvelle Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, en mettant à disposition du nouveau Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV) l'expertise du CCPE, notamment en lien avec son Avis n° 17 (2022) sur le rôle des procureurs dans la protection de l'environnement.

Droits humains et biomédecine :

A l'occasion du 70e anniversaire de la découverte de la double hélice d'ADN, le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé ([CDBIO](#)) a publié un [rapport](#) concernant le dialogue public sur la médecine génomique. Le rapport reflète les principales conclusions, positions et conclusions d'un atelier organisé sur ce thème, le 10 novembre 2022, dans le cadre du [Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine \(2020 -2025\)](#).

Société de l'Information – Lutte contre la criminalité

Médias



Patrick Penninckx, chef du Service de la Société de l'information, a représenté le Conseil de l'Europe à l'événement "[Les journalistes comptent](#)" organisé par le Bureau de presse et d'information chypriote, en amont de la campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes, qui sera lancée à l'automne 2023. Le [Bureau du CDMSI](#) a tenu sa 24e réunion le

13 avril 2023, ses membres recevant des mises à jour complètes sur les travaux en cours et débattant des travaux futurs du CDMSI ainsi que des futurs mandats pour 2024-2027. Toujours en avril, le Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la participation du public ([MSI-SLP](#)) a examiné le projet révisé de recommandation sur la lutte contre les poursuites stratégiques contre la participation du public (SLAPP) et le Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias ([MSI-RES](#)) a examiné le projet de recommandation révisé. projet de lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle pour le journalisme/par les journalistes. [40 journalistes russes en exil se sont réunis à Göteborg](#), en **Suède**, les 24 et 25 avril pour discuter de la manière de renforcer le réseau des « centres de la liberté des médias » pour aider les journalistes en poste à travers l'Europe.

Coopération sur la liberté d'expression



Le Conseil de l'Europe, la Fédération européenne des journalistes, le Fonds Justice pour les journalistes et l'Université de Göteborg ont organisé conjointement à Göteborg, en **Suède**, un [atelier pour soutenir les journalistes russes en exil](#). En **Azerbaïdjan**, 40 journalistes ont reçu une formation à l'éducation aux médias

et à la lutte contre la désinformation et la couverture médiatique de la violence sexiste et à la lutte contre le discours de haine sexiste dans les médias. Une évaluation par des experts de la législation azerbaïdjanaise sur l'accès à l'information, assortie de recommandations, a été conclue. En **Moldova**, une publication sur les normes du Conseil de l'Europe en matière d'accès à l'information, axée sur la CEDH pertinente et d'autres normes pertinentes, y compris la Convention de Tromsø, a été élaborée. L'analyse couvre l'accès à l'information pour les journalistes et les organisations de la société civile. Le premier [Comité de pilotage du Programme Sud V](#) s'est tenu en ligne le 19 avril 2023, avec la participation de Mme Pilar Morales, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à **Tunis**, Coordinatrice de la politique de voisinage avec le sud de la Méditerranée et de M. Stefano Dotto Chef de Secteur, bonne gouvernance et sécurité, direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR). Une étude comparative sur les cadres réglementaires d'accès à l'information dans les États parties à la Convention de Tromsø a été préparée et présentée aux parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales en **Géorgie**, en vue d'un éventuel processus de ratification et de mise en œuvre. A la demande de l'Autorité **albanaise** des médias audiovisuels, une experte du Conseil de l'Europe a soumis ses commentaires et recommandations sur le projet de Code de la radiodiffusion amendé, dans le contexte des normes européennes pertinentes.

Intelligence Artificielle



La 5ème réunion plénière de la CAI s'est tenue du 19 au 21 avril. Un webinar sur le thème « [L'IA et le genre : prévenir les biais, promouvoir l'égalité](#) » a été organisé en marge de la réunion. L'événement était animé par Caterina Bolognese, Secrétaire de la Commission pour l'égalité du genre du

Conseil de l'Europe, et a réuni des experts nationaux et internationaux du monde entier pour discuter les défis actuels et les opportunités de la lutte contre les biais et de la promotion de l'égalité dans l'IA.

Protection des données



Et de 23 ratifications ! L'**Argentine** a déposé l'instrument de ratification du Protocole d'amendements STCE No. 223 lors de la 2ème édition du Privacy Symposium organisé à Venise du 17 au 21 avril, durant lequel une journée entière a été dédiée à la promotion de la Convention 108+. Des participants de très haut niveau dont la présidente **slovène**, Mme Nataša

Pirc Musar – experte mondialement reconnue de la protection des données –, le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, M. Bjorn Berge, ainsi que de hautes personnalités des milieux politiques, intergouvernementaux, régionaux et nationaux, y compris des autorités de protection des données, ont discuté de la pertinence et de l'impact de la Convention 108 et sa version modernisée sur la voie de l'entrée en vigueur, et des opportunités qu'elle offre. En outre, à l'occasion du 1er **Comité de pilotage du Programme SUD V**, l'Unité de la Protection des Données a présenté la stratégie et le plan d'action de la composante protection de données du Programme SUD V. Enfin, le projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, CyberSouth, et l'Unité Protection des données ont organisé, le 3 avril, un atelier sur « Les liens entre les enquêtes sur la cybercriminalité et la réglementation de la protection des données personnelles » en collaboration avec le ministère algérien de la Justice et l'autorité de protection des données **algérienne** (ANPDP).

Cybercriminalité

Le **Kazakhstan** a été invité à adhérer à la **Convention de Budapest sur la cybercriminalité**. Cette nouvelle invitation porte à 20 le nombre de pays qui ont signé ou ont été invités à adhérer à la Convention. **La conférence sur la lutte contre les écosystèmes de botnets et de logiciels malveillants**, qui s'est tenue à Strasbourg du 12 au 14 avril 2023, a été soutenue par le Conseil de l'Europe. Des ateliers sur les botnets et les logiciels malveillants, qui ont précédé la conférence, se sont tenus au Conseil de l'Europe le 11 avril 2023, **réunissant près de 80 experts techniques**.

Comme les mois précédents, le Bureau du programme sur la cybercriminalité (**C-PROC**) a soutenu des activités de renforcement des capacités dans toutes les régions du monde. Parmi celles-ci, on peut citer **l'exercice régional de coopération en matière de cybercriminalité** (19-21 avril, Iasi, **Roumanie**), **l'exercice national sur la cybercriminalité et les preuves électroniques pour les forces de l'ordre, les magistrats et les avocats de la défense** (4-6 avril, Tbilissi, **Géorgie**), tous deux organisés par le projet **CyberEast**, et **l'atelier en ligne sur les liens entre la cybercriminalité et la protection des données personnelles**, organisé par le projet **CyberSouth** et l'Unité de protection des données (3 avril).

GRECO

Le GRECO a publié le deuxième rapport de conformité intérimaire du 4e cycle d'évaluation sur l'**Arménie**, concernant la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité en ce qui concerne les parlementaires, les juges et les procureurs. Le GRECO a poursuivi ses travaux d'évaluation et de conformité dans le cadre de ses procédures en cours au titre du 5e cycle (prévention de la corruption et promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux et les services répressifs) et du 4e cycle (prévention de la corruption et promotion de l'intégrité parmi les parlementaires, les juges et les procureurs). Le GRECO a également publié la dernière édition de sa **Newsletter**.

MONEYVAL



Les ministres et hauts fonctionnaires des Etats membres et territoires de MONEYVAL se sont réunis le 25 avril 2023 à Varsovie pour leur première réunion de haut niveau. Les déclarations d'ouverture ont été prononcées par la ministre des Finances de **Pologne**, le secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe ([discours](#)), le président du GAFI et la Commission européenne. Les ministres ont adopté une [déclaration politique](#) et [la stratégie de MONEYVAL pour 2023-2027](#). Les représentants du GAFI, de la Commission européenne, de la Conférence des Parties à la Convention de Varsovie et du Groupe Egmont ont exprimé leur soutien à l'approfondissement leur coopération avec MONEYVAL.

Le 5e cycle d'évaluation de la dépendance de la Couronne britannique de Guernesey a débuté par un échange de haut niveau suivi d'une formation (4-5 avril) à laquelle ont participé plus de 50 représentants de ministères, de la cellule de renseignement financier, des services chargés de l'application de la loi, des procureurs, du pouvoir judiciaire, des superviseurs, de l'autorité fiscale, des registres et des douanes. MONEYVAL a également contribué au réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants (3-4 avril) et à la réunion du GAFI sur le recouvrement d'avoirs (Paris, 20-21 avril) et Ela Franków-Jaśkiewicz, Présidente de MONEYVAL, et Oxana Gisca, Vice-présidente de la [Conférence des Parties à la Convention de Varsovie \(STCE n° 198\)](#), sont intervenues lors de la Conférence internationale sur "Les systèmes supranationaux et nationaux de LAB/CFT/CPF: défis et perspectives" organisée à Lviv, en **Ukraine**, le 27 avril par le programme de soutien de l'OSCE à l'Ukraine, le Service de surveillance financière ukrainien et l'Initiative anticorruption de l'Union européenne (EUACI).

Criminalité économique et coopération

Les ateliers "Renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des sanctions de l'UE par le secteur privé" et "Nouvelles technologies et mise en œuvre efficace des sanctions de l'UE" se sont tenus l'un après l'autre à Riga, en **Lettonie**. Plus de 860 participants en ligne et en personne, représentant **18 États membres de l'UE** et des entités du secteur privé dans toute l'UE, ont assisté à ces événements.

Remise du document technique destiné à conseiller les autorités **albanaises** sur la modification de la "loi sur les mesures restrictives internationales" en vue de son alignement sur la recommandation 7 du GAFI.

Le ministère de la justice et l'agence pour la prévention de la corruption au **Kosovo*** ont fourni des conseils sur l'élaboration d'une législation secondaire pour la loi sur la protection des dénonciateurs, en vue de son alignement sur les normes internationales.

Atelier organisé pour les représentants du service d'enquête sur la criminalité financière de **Lituanie** sur "l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans les secteurs à haut risque en Lituanie".

Atelier organisé pour les autorités **lituaniennes** afin de présenter des outils automatisés "standards" pour la collecte de données, l'analyse et le profilage des risques des entités soumises à l'obligation de déclaration dans le cadre de la surveillance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Des représentants de la cellule de renseignement financier **polonaise** et de l'autorité de surveillance financière ont suivi une formation sur l'application de la méthodologie du Conseil

de l'Europe pour l'évaluation des risques sectoriels des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels.

Formation en ligne sur la compréhension, l'évaluation et l'atténuation des risques liés aux organisations à but non lucratif pour les représentants des banques en **Ukraine**.

En **Ouzbékistan**, les enquêteurs, les procureurs et les juges ont reçu une formation sur les enquêtes financières et la coopération interinstitutionnelle.

Droit pénal

Le [Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal du Conseil de l'Europe \(PC-ENV\)](#) a tenu sa 1^{ère} réunion à Strasbourg, du 3 au 4 avril 2023, pour identifier les prochaines étapes dans la rédaction du projet de la nouvelle Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal. La réunion a été [ouverte par M. Bjørn Berge](#), Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe. Le Comité a élu M. Šimon Pepřík (République tchèque) en tant que Président du PC-ENV et Mme Cristina Mauro (France) en tant que Vice-Présidente, et a pris note des présentations sur les initiatives récentes lancées dans ce domaine par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUJDC), la Commission européenne, INTERPOL et la Global Initiative to End Wildlife Crime (EWC). Le PC-ENV tiendra sa 2^{ème} réunion du 16 au 18 octobre 2023.

La 2^{ème} réunion du **Réseau de procureurs sur le trafic de migrants (CDPC-NPMS)** s'est tenue les 3-4 avril à Strasbourg, en personne. Cette réunion a permis à plusieurs membres de présenter leurs cadres nationaux respectifs dans le domaine du trafic de migrants (**Grèce, République slovaque et Royaume-Uni**), ainsi que d'étendre le champ des échanges à d'autres organismes régionaux/internationaux actifs dans ce domaine et à des états tiers, où la majorité des flux migratoires et des activités criminelles connexes trouvent leur origine. A cet égard, des représentants d'Eurojust, de la CPI et du GAFI, et des procureurs spécialisés du **Brésil** et du **Nigéria** ont participé aux débats. Les membres du Réseau ont également discuté de ses activités futures, notamment en vue de la réalisation des Actions restantes du [Plan d'Action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le trafic de migrants](#).

Le **Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (GT PC-PC)** a tenu sa 32^{ème} réunion du 3 au 5 avril 2023 à Strasbourg. Le Comité a examiné et révisé le projet de recommandation du CM sur la gestion des personnes atteintes de troubles mentaux et la promotion d'une santé mentale positive par les services pénitentiaires et de probation, et le projet de recommandation du CM sur les aspects éthiques et organisationnels de l'utilisation de l'IA par les services pénitentiaires et de probation. Il a également pris note des informations présentées par les Secrétariats du GREVIO et du CAI.

Le 17 avril 2023, le Secrétariat du CDPC a présenté la nouvelle recommandation du Conseil de l'Europe sur les droits, les services d'aide et le soutien des victimes de la criminalité lors de la réunion plénière de haut niveau de la plateforme de l'UE pour les droits des victimes à Bruxelles, suscitant des échanges entre les organismes internationaux travaillant dans ce domaine

La Présidente du CDPC, Mme Katariina Jahkola (Finlande), a présenté les travaux du CDPC et ses réalisations de longue date lors du séminaire international sur la lutte contre la criminalité organisée, tenu par le ministère français de la Justice (27-28 avril 2023, Paris, **France**).

MEDICRIME, Trafic d'organes humains et biens culturels

La [Norvège](#) a signé la Convention MEDICRIME (12 avril). Dans le cadre du projet EUROMED Police, la [Convention MEDICRIME](#) a été présentée lors d'un webinaire organisé par le CEPOL (Agence de l'Union européenne pour la formation des forces de l'ordre) (26 avril) ciblant à la fois les forces de l'ordre de différents pays du sud de la Méditerranée et les organisations internationales de la région (**AFRIPOL, Ligue des Etats arabes**). Le Comité des Parties [à la Convention sur le trafic d'organes humains](#) a organisé sa première réunion opérationnelle (24-25 avril) lors de laquelle son Président (**Monténégro**), son Vice-Président (**Portugal**) et les membres du Bureau (**République tchèque, Espagne et Suisse**) ont été élus. Différentes questions clés concernant le suivi de l'application de la [Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle](#) ont également été discutées. Une brochure de sensibilisation à la menace que représentent les crimes contre le patrimoine culturel a été publiée ([Convention de Nicosie](#)).

Lutte contre le terrorisme

Le Groupe de travail du Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) chargé de préparer une Compilation de bonnes pratiques en matière de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale a finalisé ses travaux le 26 avril 2023, produisant une version de la Compilation qui sera examinée par le CDCT lors de sa prochaine réunion plénière en mai 2023. La Compilation fournit un aperçu des programmes actuels, des éléments clés de la conception, des pratiques opérationnelles, du suivi et de l'évaluation, et une réflexion sur des considérations spécifiques (par exemple, les droits humains et la question de genre) dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Il fournit en outre des conclusions préliminaires sur l'état actuel des développements pertinents dans l'optique de l'élaboration future des politiques dans ces domaines.

ⁱ *Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.